

SEANCE DU 30 avril 2020

Une convocation établie par Monsieur CANTO René, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 23 avril 2020. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 30 avril 2020 à 20H30, exceptionnellement à la salle polyvalente en raison de l'épidémie COVID-19, dans le respect des mesures barrières.

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;
Vu l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de COVID-19,

Les élus dont l'élection est acquise à l'issue du premier tour des élections municipales du 15 mars 2020 ne verront pas leur mandat électif remis en cause. Toutefois pour des raisons sanitaires exceptionnelles, la prise d'effet de ces derniers sera reportée. Ainsi, l'assemblée délibérante élue en 2014 et son exécutif verront leur mandat et fonction prorogés jusqu'à la prise de fonction des nouveaux élus.

Présents : CANTO René, Maire et Président, BOULMER Jean-Claude, AVRIL Daniel, BOUE Marie-Annick, BOUE Alain, BATAIS Dominique, COBAC Alexandra, PRUNIER Dominique. CHEVALIER Rémy, ALLAIS Véronique GIET Christelle, HONORE David, TRANCART Guy.

Absents : RONDIN Jean-Hubert, BOCQUET Arlette.

BOULMER Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

2020-28 : Acquisition d'un banc en bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité le devis DIRECT JEUX pour un montant s'élevant à 306,78 € H.T. + 24,00 € H.T. de frais d'envoi pour l'acquisition d'un banc en bois qui sera installé sur le site du Châtel en référence à la délibération n° 2020-12 du 10 janvier 2020.

2020-29 : Rénovation du bâtiment collectif « Résidence les Primevères »

Le projet de rénovation du collectif des primevères a fait l'objet d'un cahier des charges Co-rédigé entre les services de la commune et les services de l'enfance jeunesse et petite enfance de la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne.

Il en résulte la nécessité de rénover ce bâtiment en le mettant hors d'eau et en réalisant l'aménagement intérieur du RDC et du hall d'entrée.

Dans ce contexte, des devis d'entreprises ont été sollicités pour les lots suivants : démolition, couverture, cloisons, menuiseries intérieures, carrelage-faïence, électricité, chauffage, plomberie, sols, peinture.

A l'ouverture des plis, ont été retenus :

Lot Démolition : L'entreprise BOHUON Daniel pour un montant de 1 855,32 € H.T.

Lot Couverture : la SARL DESPREAUX-ALINE pour un montant de : 15 824,40 € H.T.
Lot Cloison / Carrelage / Faïence : L'entreprise DJC Carrelage pour un montant de 4 763,90 € H.T.
Lot Electricité/ Plomberie : la SARL MONSIFROT-PEYROUNY pour un montant global de 9 711,92 € + 643,60 € = 10 355,52 € H.T.
Lot Sols / Peinture : L'entreprise MALLE Peinture pour un montant globale de 9 485,10 € + 4843,19 € (option sur garde-corps incluse) = 14 328.29 € H.T.
Lot menuiserie Extérieure : la SARL BEAUCHER pour un montant de 342 € H.T.

Compte tenu d'Aléas estimés à 3% soit : 1 424.08 € H.T., Le montant total du projet est arrêté à un montant de : 48 893,51 € H.T.,
soit un montant de dépenses total de : 57 089,78 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte à l'unanimité, le coût du projet pour la somme de 48 893,51 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux dès qu'il aura obtenu l'acceptation des aides du contrat de territoire volet 4, objet de la demande adressée au Département et à la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne le 18 mars 2020.

2020-30 : Décision Modificative n°1. Budget primitif « lotissement Les Cormiers » 2020

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (chapitre 043) doivent toujours être équilibrées en recettes comme en dépenses, hors à la présentation du budget il apparaît une différence de + 500 € en recettes (R043).

Il est donc nécessaire de régulariser ces chapitres d'ordre en procédant aux écritures suivantes :

- Chapitre 043 - article 796 (transfert de charges financières) : - 500 €
- Chapitre 011 – article 605 (achat matériel, équipements et travaux) : - 500 €

Il en résulte que les chapitres globalisés d'ordre sont équilibrés en dépenses (D043) = 928,00 € comme en recettes (R043) = 928,00 €.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition de son Maire.

Chaufferies écoles-Point sur l'avancement du projet

Un point d'avancement du projet est fait suite au choix du maître d'œuvre, la société ECIE, cabinet retenu lors du dernier conseil municipal.

Les dernières semaines ont été mises à profit pour valider la faisabilité de l'hypothèse de la création d'un bâtiment près de l'école du haut en vérifiant l'option d'un dépôt de demande de Déclaration de Travaux auprès des services de l'urbanisme et en obtenant les DICT des réseaux.

Nous avons désormais les réponses aux questions de contexte de cette mise en œuvre et avons programmé une première réunion avec le maître d'œuvre le 13 mai 2020.

Nous devons organiser la conduction du projet avec la maîtrise d'œuvre en fonction du calendrier de demandes des aides :

- Fond chaleur (dossier à déposer en septembre 2020) auprès de
- DETR et DSIL ensemble en novembre 2020 auprès de la Préfecture

Le conseil municipal sera invité à se prononcer à chaque étape.

Point sur le « lotissement les Cormiers »

Compte tenu du confinement, un point de situation est nécessaire sur l'avancement du lotissement.

Les travaux de VRD 1^{ère} phase (Entreprise JOSSET) ont pu se terminer la semaine passée après un arrêt prolongé. Les travaux de réseaux d'eau (SAUR / CISE) étaient terminés avant le confinement, les travaux de viabilisation en électricité et courant faible sont arrêtés depuis le début du confinement ; le maître d'œuvre (QUARTA) tente de renouer le contact avec l'entreprise R2AE.

Il est demandé à la MO (Maîtrise d'Œuvre) de tout mettre en œuvre pour obtenir la fin de chantier 1^{ère} phase dans les meilleurs délais.

Il faut imaginer la 2^{ème} phase ; enrobé, trottoirs et éclairage public en fonction de la commercialisation des lots.

Point autour de la « Motte Féodale »

Le projet consiste à apporter une animation autour des mottes féodales, la finalité étant, outre l'animation, proprement dite du lieu, l'animation économique, touristique et historique de notre territoire dans le cadre des marches de Bretagne.

Les dossiers de demandes d'aides « Fonds Leader » sur le fonctionnement » et « Contrat de Territoire » sur l'investissement ont été déposés.

Nous sommes au stade de la réflexion en partenariat avec l'APPAC sur les moyens à mettre en œuvre et en particulier la recherche ou la création d'un lieu qui permettrait d'accueillir du public, de créer un lieu d'exposition, de faire de la formation voir de créer des ateliers médiévaux.

Suivant l'avancement, le conseil municipal sera sollicité à chaque étape.

Crise covid-19. Point sur la fin du confinement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une commande de masques grand public (dits masques alternatifs textile) a été effectuée auprès de l'AMF 35. Chaque habitant du territoire communal bénéficiera d'un masque. Il appartiendra à la commune d'en assurer la distribution auprès des administrés.

La communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne a commandé un stock de masques à usage unique auprès du Département et répartira ce stock en fonction des besoins des communes pour leur personnel.

Rentrée scolaire du 11 mai 2020

Une rencontre avec les enseignants, les élus et les agents est prévue afin d'organiser au mieux la rentrée scolaire du 11 mai 2020 ; La rentrée scolaire pourra se faire si toutes les conditions à mettre en œuvre sont réalisables par la municipalité. Il faudra tenir compte du nombre d'enfants à transporter et du nombre d'enfants à accueillir en garderie...

Monsieur le Maire présente le projet du protocole sanitaire préparé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ce guide précise les modalités de réouverture et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Remplacement du classeur de rangement de documents dans le bureau du maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le classeur de rangement de documents à rideaux installé dans le bureau du maire est à remplacer car il ne ferme plus et est très abimé. Le conseil municipal donne un accord de principe sur son remplacement.

Questions diverses

- Alain BOUE donne le bilan des coûts réels de la rénovation de l'éclairage public dans les lotissements « résidence les Primevères » et « Bellevue » ainsi que pour l'opération signalisation et numérotation des lieux-dits.